



L'efficacité de la viticulture A.O.C : le marché contre le territoire ? Les perceptions de viticulteurs du Médoc et du Bergeracois.

Nathalie Corade (EGERIE-ENITAB/GRES), Bernard Del'Homme (EGERIE-ENITAB/GRES)¹

n-corade@enitab.fr
b-delhomme@enitab.fr

Résumé

Alors qu'elle est restée longtemps peu éprouvée, la viticulture sous A.O.C est questionnée depuis quelques années, sur sa capacité à maintenir une rente de situation concurrentielle. Nombre d'analyses et de rapports ont porté leur attention sur la démonstration de la perte d'une certaine efficacité du modèle de production sous A.O.C. Ils proposent des solutions pouvant aller jusqu'à l'abandon pour une partie de la production, de ce système (Rapport Berthomeau, Rapport César). D'autres ont porté leur attention sur les conditions de conservation de l'efficacité de filières viticoles sous AOC en privilégiant les modes d'organisation (Giraud-Héraud, Soler, Tanguy, 2002). D'autres enfin, plus confidentiels pour certains (thèse de Carole Doucet, 2002), plus généraux pour d'autres (Rastouin, Vissac-Charles 1999) ont pointé du doigt une dimension aujourd'hui absente des débats sur l'efficacité de ces systèmes de production revendiquant une origine: la dimension territoriale ou autrement dit, la portée de ces systèmes en termes de développement local.

De toutes ces réflexions résulte un flou : doit-on ou non continuer à défendre un tel système et à quel(s) titre(s) ? Tout système de production mettant en avant la défense d'une origine porte en lui ce que Michel Marchesnay a appelé deux légitimités : une légitimité concurrentielle, basée sur des stratégies de différenciation reposant sur une capacité à être compétitif (hors prix) sur les marchés ; une légitimité territoriale qui passe par une capacité à générer du développement territorial. Logique de marché et logique de territoire sont donc connectées au travers de ces systèmes. Or le contexte de crise de la vitiviniculture sous AOC met en relief les défaillances de marché et conduit à négliger la prise en compte des avantages territoriaux du système AOC dans les analyses. Un éclairage sur cette dimension est donc nécessaire.

L'essentiel des analyses provenant soit des institutionnels, soit des scientifiques, nous avons souhaité appréhender la façon dont les acteurs de terrain que sont les viticulteurs se positionnaient sur cette question. Comment appréhendent-ils la question de l'efficacité de la viticulture AOC ? Perçoivent-ils la double dimension (territoire/marché) de l'efficacité du système de production sous AOC ? Comment ? La communication se propose alors de rendre compte d'un travail d'enquête réalisé auprès de 73 exploitations (Moitié dans le Médoc et le Haut Médoc, moitié dans le Bergeracois). La communication s'organisera autour de trois parties. Après avoir posé au préalable la réflexion théorique qui a fondé le travail d'enquête, nous montrerons comment la dimension territoriale puis la problématique de marché apparaissent dans les propos des viticulteurs.

¹ Nathalie Corade, maître de conférences en économie à l'ENITA de Bordeaux, responsable de l'unité de recherche EGERIE (Economie et Gestion des Espaces Ruraux, de l'Information et des Entreprises) affiliée au GRES (Groupement de Recherche Economie et Social) regroupant, l'IFREDE de Bordeaux IV et le LEREPS de Toulouse I et l'UR 023 de l'IRD. Bernard Del'homme, maître de conférences en Gestion, ENITA de Bordeaux, 1 cours du général de Gaulle, BP 201, 33 175 Gradignan cedex.